



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le gouvernement doit abolir la loi 43 La FAE salue l'initiative du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski

Montréal, le 1^{er} mai 2007 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) salue l'initiative du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski affilié à la Fédération autonome du collégial qui tient une journée de « grève travaillée » pour souligner la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, mais surtout pour dénoncer le décret de décembre 2005 (Loi 43) du gouvernement québécois.

« Nos instances ont résolu de réclamer au gouvernement l'abolition de cet odieux et répressif décret qui empêche les employés de l'État québécois d'établir un rapport de force légitime face l'employeur sous peine de représailles sans précédent dans l'histoire des relations du travail au Québec. Le Bureau international du travail (BIT) a d'ailleurs statué que cette loi spéciale contrevient aux conventions internationales du travail. Le gouvernement doit la retirer pour démontrer que les travailleuses et les travailleurs québécois ont le droit à de vraies négociations, au rapport de force qui l'accompagne et, ultimement, à la grève si les conditions proposées par l'employeur ne sont pas satisfaisantes, » a déclaré M^{me} Nicole Frascadore, présidente de la FAE.

La FAE a d'ailleurs fait parvenir aujourd'hui une lettre au premier ministre Jean Charest et au chef de l'opposition officielle, Mario Dumont, les enjoignant de débattre des recommandations du BIT au cours de la prochaine session de l'Assemblée nationale qui s'amorcera le 8 mai prochain.

La FAE représente quelque 27 000 enseignantes et enseignants francophones dans des écoles primaires et secondaires et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Information : Yves Parenteau (514) 910-3195 (cell.)